

DECISION MUNICIPALE n° D20230721-097

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	CHANGER L'EAU DES FLEURS	
Dates	Mardi 6 février 2024	
Lieu	Le Carnot	
Attributaire	Matrioshka Productions	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « Changer l'eau des fleurs », produit par Matrioshka Productions, domiciliée 28 rue de la Bruyère – 75009 PARIS, proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2023-2024.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « Changer l'eau des fleurs », présenté le mardi 6 février 2024 au cinéma-théâtre Le Carnot.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **8 123.50 € T.T.C.**

- Montant du contrat T.T.C : 7 385 €
- Frais de transports : 738.50 €
- Les frais de repas et d'hébergements pour 5 personnes sont à la charge de la ville d'Ussel, sur la base des tarifs SYNDEAC et selon les dispositions particulières, article 13 du contrat de vente de représentation.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 21 juillet 2023



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE